

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL385

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« l'intéressé »,

les mots :

« ce mineur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.